



Réponse du Conseil communal au Conseil général à la motion du parti socialiste sur la pollution lumineuse

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Lors de sa séance du 22 octobre 2018, une motion déposée par le parti socialiste a été acceptée par votre autorité. L'objet de cette motion demande d'étudier la possibilité de diminuer l'éclairage public nocturne.

Avant la fusion, les communes de Bevaix, Gorgier, Fresens et Vaumarcus avaient souscrit à une offre du Groupe E proposant la mise à niveau de tous leurs luminaires par des modèles à technologie LED. Inclue dans l'offre, l'option de réduction de l'éclairage nocturne était prévue (jusqu'à 60% de réduction de la luminosité). Ce sont donc 988 sur les 1521 luminaires communaux qui sont équipés de réduction nocturne de luminosité.

A Saint-Aubin-Sauges, les luminaires d'ancienne technologie à sodium ou à mercure ont été remplacés par lots en technologie LED. Environ 50% des luminaires ont déjà été remplacés. Il n'y a par contre pas de possibilité de réduction nocturne de luminosité sur ces luminaires.

Le village de Montalchez représente un total de 37 luminaires, principalement encore en ancienne technologie.

Nous avons mis au budget des investissements 2020 un montant de Fr. 60'000.- afin d'effectuer le remplacement d'un lot d'environ 50 luminaires encore en ancienne technologie à mercure sur Saint-Aubin, ainsi qu'à Montalchez. Ces nouveaux luminaires seront munis de l'option permettant la réduction nocturne de luminosité.

En résumé, les 4/5 des luminaires communaux sont déjà en technologie LED permettant une économie d'énergie non négligeable. Parmi ceux-ci, 80% sont déjà programmés pour une réduction nocturne de la luminosité. Dans les années à venir, les luminaires d'anciennes technologies seront remplacés progressivement par des luminaires à LED avec possibilité de réduction, voire d'extinction nocturne.

À la lumière des éléments évoqués ci-dessus, le Conseil communal vous invite à classer la motion du parti socialiste concernant la pollution lumineuse.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président
Tom Egger
Le chef de dicastère
Alexandre Béguin

Saint-Aubin-Sauges, le 27 novembre 2019